



Communiqué de presse: Plainte pénale déposée contre des membres de la direction de l'Office fédéral de la santé publique

13'900 membres de la communauté de plaignants « WirMenschen » ont déposé le 28.9.2022 une plainte pénale auprès du Ministère public de Berne contre la directrice de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) Anne Lévy et d'autres cadres. La plainte stipule qu'au moment des « recommandations de vaccination » respectives, l'OFSP disposait d'informations avérées ou du moins présumées sur les risques pertinents des « vaccins », mais qu'il les a ignorées, mettant ainsi en danger la santé de la population. Le réseau de médecins et de professionnels de la santé Aletheia soutient la demande d'une enquête pénale afin de déterminer dans quelle mesure l'OFSP avait connaissance de faits inquiétants concernant les risques pour la santé à ce moment-là et pourquoi la « vaccination » a malgré tout continué à être recommandée.

Il est prouvé que l'OFSP a ignoré les signaux de sécurité dans ses recommandations de vaccination

La plainte pénale révèle que l'OFSP disposait, avant de recommander la « vaccination de rappel » pour les jeunes de 12 à 15 ans, de faits avérés sur les risques des « vaccins ». Pour d'autres recommandations de vaccination, comme celles pour le personnel de santé à partir de 16 ans, pour les femmes enceintes, pour les personnes âgées de plus de 80 ans et pour les dernières recommandations de vaccination qui entreront en vigueur le 10 octobre 2022, il est également démontré que les faits au moment de la recommandation de vaccination étaient clairement en défaveur d'une telle recommandation.

Une enquête doit permettre d'obtenir des preuves supplémentaires et de déterminer dans quelle mesure Anne Lévy, en tant que directrice de l'OFSP, Linda Nartey, en tant que membre de la direction et responsable de la division chargée des recommandations de vaccination, ainsi que d'autres suspects au sein de l'OFSP mais aussi externes à cette instance, se sont rendus coupables de délits. Il convient notamment de déterminer dans quelle mesure Christoph Berger s'est rendu punissable en tant que chef de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV), qui, selon la présentation officielle, élabore les recommandations de vaccination. Ses justifications des dernières recommandations de vaccination lors de la conférence de presse du 9.9.2022 n'étaient pas seulement hautement contradictoires, mais potentiellement illégales.

## Incitation à l'homicide ou aux lésions corporelles par dol éventuel ou par négligence

A l'aide d'un cas spécifique, on montre comment les recommandations de vaccination ont conduit à ce que des personnes subissent des dommages durables à leur santé. Une jeune infirmière, qui n'était pas encore majeure au moment de la « vaccination », a subi un grave dommage dû à la vaccination, selon l'expertise médicale. Elle a été poussée à se « vacciner » par son employeur au printemps 2021 sur la base de la recommandation de vaccination de

l'OFSP. Or, les faits scientifiques n'ont à aucun moment soutenu une recommandation de vaccination pour le personnel de santé.

Avec ses recommandations de vaccination, dont certaines étaient même « off-label », c'est-à-dire sans autorisation correspondante pour le groupe cible, il est prouvé que l'OFSP a directement poussé des personnes à se « faire vacciner » ou a incité des médecins, du personnel de santé, des entreprises et des organisations à faire pression sur des personnes pour qu'elles se fassent « vacciner ». Il faut donc partir du principe que les responsables de l'OFSP, conscients des risques, ont accepté en toute connaissance de cause les lésions corporelles et les décès.

## Violation grave de l'éthique médicale - d'abord ne pas nuire

Une analyse des études d'autorisation de mise sur le marché montre désormais que les « vaccins » causent plus de dommages qu'ils ne sont utiles. Les autorités d'autorisation n'auraient jamais dû autoriser les « vaccins » en décembre 2020 sur la base de ces données, qui étaient déjà connues des autorités d'autorisation à l'époque. Comme l'OFSP indique dans le document relatif aux recommandations de vaccination, il mène ses propres études sur la sécurité des « vaccins » et ne peut donc pas rejeter la responsabilité sur l'autorité d'autorisation Swissmedic. Le fait que les nombreux signaux d'alerte n'aient pas été pris en compte lors de ce contrôle de sécurité et que l'OFSP ait même émis des recommandations « off-label » est au minimum une négligence.

WirMenschen et Aletheia ont prudemment évalué si publier la plainte pénale avant l'ouverture confirmée d'une enquête ne serait pas contre-productif et n'augmenterait pas le risque que le ministère public ne prenne pas de mesures. Cependant, comme nous estimons que la protection de la santé de la population suisse est plus importante, nous considérons de notre devoir de mettre en garde le public contre les risques de la « <u>campagne de vaccination</u> » qui redémarre à partir du 10 octobre 2022.

Ce faisant, nous suivons les principes éthiques de la médecine et voyons dans la démarche actuelle de l'OFSP une violation à la fois du serment d'Hippocrate, qui exige de ne pas nuire en premier lieu, et du <u>code de Nuremberg</u>, établi après la Seconde Guerre mondiale pour empêcher de nouvelles expériences sur l'homme sans le consentement volontaire et éclairé des participants.

## Traduction du <u>texte original en allemand</u>

À propos de WirMenschen: L'association « WirMenschen » regroupe plus de 13'900 plaignants. Ceux-ci se présentent comme des citoyens conscients de leur valeur et dotés d'un esprit critique. Ensemble, ils ont le courage d'exiger, par tous les moyens légaux, un discours ouvert des spécialistes de tous les courants d'opinion - le droit fondamental le plus élémentaire d'une démocratie! Contact: info@wirmenschen.ch

À propos d'ALETHEIA: le réseau Aletheia compte actuellement plus de 9000 adhérents, dont plus de 700 médecins et scientifiques, 3000 autres professionnels de la santé, de nombreux entrepreneurs, des avocats et des représentants d'autres groupes professionnels. Aletheia a rédigé de nombreuses analyses critiques sur les « vaccins » COVID et a régulièrement informé l'OFSP des risques potentiels. Contact : <a href="mailto:info@aletheia-scimed.ch">info@aletheia-scimed.ch</a>